

FICHE DE POSTE
BUREAU DU RECRUTEMENT ET DE LA FORMATION (ME4)
SECTION DE LA FORMATION

Intitulé du poste : Chargé d'études à la section formation du bureau Me4.

Corps : Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation

Affectation : Ministère de la Justice
Direction de l'Administration Pénitentiaire
Sous-Direction des Métiers et de l'organisation des services
Bureau du recrutement et de la formation (Me4)

Localisation : 35 rue de la gare, 75019 Paris, sur le site du Millénaire 3, porte d'Aubervilliers

Poste profilé

Missions du bureau

Le bureau du recrutement et de la formation (Me4) définit, en liaison avec le bureau de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des crédits de personnel, et met en œuvre la politique de recrutement.

Il définit la politique de formation initiale et continue, en contrôle la mise en œuvre par l'ENAP, les directions interrégionales et la mission des services pénitentiaires d'outre-mer ;

Il participe à l'élaboration des référentiels professionnels de l'administration pénitentiaire et contribue à leur actualisation en liaison avec les bureaux chargés des pratiques professionnelles.

Il organise les concours de recrutement et les examens professionnels des personnels de l'administration pénitentiaire, sous réserve des compétences du secrétariat général relatives aux corps communs.

Il procède, en lien avec les bureaux des pratiques professionnelles aux études relatives à l'évolution des métiers en vue d'adapter, dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie, les compétences des agents.

Le bureau Me4 se compose de deux sections : la section de la formation et la section du recrutement.

Présentation et description des activités du poste

Le chargé d'études seconde le chef de la section formation. Il dispose d'une autonomie dans la gestion des dossiers qui lui sont confiés en propre. Il participe au travail de conception, d'expertise, de pilotage et d'évaluation du dispositif de formation et de qualifications des personnels. Il est plus particulièrement chargé :

- Du suivi des filières insertion probation et administrative pour lesquelles il assure la mise à jour du référentiel emploi-compétences et la rédaction des arrêtés ;
- Du suivi des formations statutaires des filières insertion, probation et administrative ainsi que leur évaluation ;
- Du suivi de la formation d'adaptation à la prise de fonctions des agents affectés en quartier mineur et en établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) ;
- Du travail d'élaboration et d'actualisation des guides pratiques de référence opérationnelles (guide PRO) en lien avec les bureaux des pratiques professionnelles concernés ;
- De la définition des objectifs de formation, de l'élaboration du plan national de formation et de l'exploitation du bilan national de la formation
- Du suivi et de la mise en œuvre du plan triennal de formation à la lutte contre la radicalisation
- Du suivi du service civique et de l'apprentissage

Il contribue également aux autres activités de la section et notamment le traitement des différentes commandes émanant du gouvernement, des parlementaires, des agents, des particuliers ou des organisations professionnelles. Il participe, organise et anime les réunions de coordination du recrutement et de la formation.

Ce poste nécessite des déplacements tant à l'ENAP qu'en directions interrégionales.

Dans un contexte de rénovation de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'état et de révision générale des politiques publiques, cet agent sera amené à participer :

- à la mise en œuvre des nouveaux outils et principes de la formation professionnelle tout au long de la vie,
- à l'animation et à la coordination des acteurs de formation et du dispositif de formation continue,
- aux actions de valorisation de la formation et des métiers pénitentiaires.

Les domaines d'intervention sont susceptibles d'évoluer en fonction des orientations nationales ou des thèmes d'actualité.

Relations

- Tous les bureaux et services de la direction de l'administration pénitentiaire
- Les directions interrégionales des services pénitentiaires
- Les autres directions du ministère de la justice
- L'école nationale d'administration pénitentiaire

Conditions d'accès à l'emploi

Le poste est ouvert à un conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation **ayant une expérience dans le domaine de la formation.**

Compétences requises

La nature des missions de la section métiers et formation nécessite des qualités relationnelles et rédactionnelles dans la conduite de travaux ou de projets transversaux, mais également de la rigueur, du sens du travail en équipe mais également de réserve et de discrétion professionnelles compte tenu de la sensibilité des dossiers traités.

L'intéressé doit également être en capacité d'animer des groupes de travail de manière autonome.

Le poste nécessite également :

- Des compétences juridiques
- Des compétences en ingénierie de formation
- Rigueur et organisation
- Réserve et discrétion professionnelles
- Des compétences informatiques (maîtrise d'Excel...)
- Une connaissance approfondie de l'organisation de l'Administration Pénitentiaire
- De la disponibilité

Renseignements et candidatures :

**- Madame Line CASANOVA, chef du bureau Me4 –
line.casanova@justice.gouv.fr (en priorité)**

Tel : 01 70 22 82 96

**- Monsieur Franck MAINAS, adjoint au chef du bureau Me4-
franck.mainas@justice.gouv.fr (en priorité)**

Tel : 01 70 22 82 92

Fiche de poste
Cabinet / Direction de l'administration pénitentiaire

Intitulé du poste :	Rédacteur chargé des relations avec le contrôleur général des lieux de privation de liberté et le défenseur des droits
Corps concerné :	Secrétaire administratif, CPIP
Affectation :	Ministère de la justice Direction de l'administration pénitentiaire - Cabinet du directeur
Localisation :	35 rue de la gare – 75019 Paris
Poste profilé :	Oui

I - Missions et organisation du cabinet

Le cabinet de la directrice de l'administration pénitentiaire compte un effectif de 20 personnes et comprend quatre pôles d'expertise [ressources humaines, relations internationales, correspondances parlementaires et relations avec les autorités administratives indépendantes, sécurité] et un pôle administratif.

A l'intersection de la direction, du cabinet du ministre, du secrétariat général des sous-directions et des services déconcentrés il constitue un rouage essentiel de la direction. Il assure à la fois un rôle politique, technique et logistique (en lien avec le responsable de site Millénaire 2 et 3).

L'adjointe à la chef de cabinet est également la chef du pôle des correspondances parlementaires et des relations avec le Contrôleur général des lieux de privations de liberté et le Défenseur des droits.

II - Description du poste

Le titulaire du poste a pour mission principale et spécifique, sous l'autorité du chef du pôle, du suivi des requêtes et rapports du Contrôleur général des lieux de privation de liberté et du défenseur des droits. A ce titre, il est chargé de rassembler les éléments de réponse des établissements et services de la DAP concernés puis de préparer un projet de réponse qui après validation, sera soumis à la signature du garde des sceaux.

Il est chargé également d'élaborer les projets de rapport sur le suivi de la mise en œuvre des engagements pris par le Garde des sceaux à partir des réponses apportées par les établissements visités par le contrôleur, six mois après la réponse ministérielle.

Il tient à jour le tableau de suivi des saisines individuelles et rapports de ces autorités ainsi que des visites de parlementaires dans les établissements pénitentiaires.

En qualité de membre du cabinet de la directrice de l'administration pénitentiaire, il est polyvalent et travaille en transversalité.

Ainsi, il enregistre et attribue aux différentes sous-directions le courrier reçu adressé à la direction ou à un membre du cabinet. De même, il enregistre et assure le suivi des textes destinés à la publication officielle. Il est enfin chargé de toute mission que sa hiérarchie estime opportun de lui confier.

III - Compétences et qualités requises

- intérêt pour les questions relatives aux conditions de détention ;
- sens de l'initiative et de l'organisation ;
- esprit d'analyse et de synthèse ;
- qualités rédactionnelles ;
- aptitude au travail en équipe ;
- très bonne maîtrise de l'outil informatique ;
- disponibilité ;
- grande capacité d'adaptation.

Renseignements et candidatures :
Noëlie Coffin, adjointe à la chef de cabinet,
chef du pôle des correspondances parlementaires et des relations avec le CGLPL et DDD
Tél. : 01.70.22.80.02 – noellie.coffin@justice.gouv.fr

Fiche de poste
DAP/SD/PS4

Intitulé du poste :	Adjoint au chef de section « Personnes Placées Sous Main de Justice (PPSMJ) »
Corps concernés :	CPIP, ouvert aux contractuels
Affectation :	Ministère de la Justice Direction de l'administration pénitentiaire Sous-direction du pilotage et de la sécurité des services (PS) Bureau des systèmes d'information (BSI)
Localisation :	Paris 19 ^{ème} 35 rue de la Gare (Millénaire 2 -porte d'Aubervilliers)
Poste profilé :	Oui

Mise à jour du 15 février 2017

I. Contexte

La direction de l'administration pénitentiaire est placée sous l'autorité du ministre de la justice, garde des sceaux. Elle est l'une de 6 directions du ministère de la justice. Elle se compose d'une administration centrale, de services déconcentrés (directions interrégionales des services pénitentiaires (DISP), établissements pénitentiaires, services pénitentiaires d'insertion et de probation) et d'un établissement public : l'école nationale d'administration pénitentiaire (ENAP).

Pour assumer ses missions, l'administration pénitentiaire a organisé ses services informatiques de la manière suivante :

- le bureau des systèmes d'information (bureau PS4), rattaché à la sous-direction de l'organisation et du fonctionnement des services déconcentrés, assure la maîtrise d'ouvrage de l'informatique pénitentiaire. Il est donc, à ce titre, chargé de définir, d'orienter et d'évaluer la politique informatique de l'administration pénitentiaire. Il anime et conseille l'action des services déconcentrés en la matière.
- en direction interrégionale (DISP), les départements des systèmes d'information (DSI) relaient l'action du bureau PS4 dans la mise en œuvre de la politique informatique de l'administration pénitentiaire.
- à ce titre, les chargés des systèmes d'information (CSI) interviennent en direction d'information (CLSI) sont les relais en établissement.

Le schéma directeur définit le partage de responsabilités entre la sous-direction de l'informatique et des télécommunications (SDIT) dépendant du secrétariat général et les bureaux informatiques des « directions têtes de réseaux » : DSJ, DAP et DPJJ.

Dans ce contexte, le bureau PS4 a pris une orientation de maîtrise d'ouvrage, confiant à la SDIT, la réalisation en maîtrise d'œuvre ou hébergeur des projets majeurs. Les missions du bureau PS4 sont donc orientées vers :

- la cohérence du système d'information pénitentiaire,
- le pilotage des projets systèmes d'information,
- l'analyse des besoins des utilisateurs et de leurs spécifications,
- la prise en compte de l'évolution de ces besoins dans le temps,
- la qualification fonctionnelle des applications et de leurs évolutions,
- l'assistance aux utilisateurs et la formation aux applicatifs.

II. Description du poste

Sous l'autorité du chef de bureau et du chef de section, l'adjoint au chef de section « Personnes Placées Sous Main de Justice (PPSMJ) » coordonne les travaux des 2 chefs de projets Genesis et APPI et exerce son autorité sur une équipe d'une quinzaine d'agents, en coordonnant prioritairement les chantiers liés à l'insertion et à la probation. Genesis et APPI sont les deux applications cœur de métier de l'administration pénitentiaire qui gèrent le parcours en milieu fermé et ouvert des PPSMJ confiées par l'autorité judiciaire à l'administration pénitentiaire.

A ce titre, lui sont confiées des missions d'accompagnement des maîtrises d'ouvrage en mode projet en vue d'améliorer les applications GENESIS et APPI ou de créer des nouveaux services. Il s'agira, par exemple, d'étudier de nouvelles applications permettant de toucher directement les publics en milieu ouvert.

Sa connaissance du milieu pénitentiaire, et tout particulièrement des métiers de l'insertion et de la probation, et son expérience dans la gestion de projets, notamment de préparation à la sortie, sont un atout décisif pour la réussite de la mission. Les compétences informatiques ne sont pas un prérequis : une appétence aux nouvelles technologies sera un « plus » apprécié.

Il réalise/ fait réaliser les missions suivantes :

- Lien avec les référents métier de l'administration centrale et des directions interrégionales et animation du réseau : club utilisateur Genesis, préparation à l'arrivée des nouvelles versions Genesis ;
- pilotage de projet fonctionnel : planification, reporting, tableaux de bord, gestion documentaire, animation des instances de pilotage DAP, participation aux instances ministérielles ; les aspects techniques sont portés par la sous-direction de l'informatique et des télécommunication ;
- coordination des ressources du réseau et des autres sous-directions (internes et externes);
- analyse des processus métiers, transformation de l'organisation ;
- assistance à l'expression de besoins et rédaction des spécifications fonctionnelles et vérification de la conformité de l'application au besoin exprimé ;
- co-pilotage de la conduite du changement (formation, communication, animation de réseau, documentation, ...).

III. Compétences requises

Les compétences et aptitudes requises pour ce poste sont les suivantes :

- Expérience de la gestion de projet (planification, gestion des risques, évaluation)
- capacité à manager
- notamment aptitude à organiser, planifier et rendre compte
- et excellent relationnel et aptitude à fédérer
- bon rédactionnel, esprit de synthèse et aisance à l'oral
- sens de l'initiative et de l'autonomie

Renseignements :

Christophe Renou – chef de bureau des systèmes d'information - 01.70.22.81.39 -

christophe.renou@justice.gouv.fr

Hugues Martin – adjoint au chef de bureau des systèmes d'information - 01.70.22.83.80 –

hugues.martin@justice.gouv.fr

Candidatures :

Adresse mél :

recrutement.dap-ps4@justice.gouv.fr

Fiche de poste**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

Intitulé du poste :	Rédacteur, chargé de projet
Corps concernés :	Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation
Affectation :	Ministère de la Justice DAP - Paris - Direction de projet chargée des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP)
Localisation :	DAP Olympe de Gouges – Parc du Millénaire – 75019 Paris (Porte d'Aubervilliers)
Poste profilé :	Oui

La direction de projet dédiée aux Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) a pour mission principale de soutenir la direction de l'administration centrale dans la conception d'orientations nationales stratégiques et opérationnelles en faveur des SPIP.

Elle est chargée de renforcer la nécessaire coordination des actions des quatre sous-directions consacrées à la prise en charge des publics et applicables par les professionnels des SPIP. Elle élabore la déclinaison des réformes votées par le législateur. Elle conçoit les modalités de leur mise en œuvre par les services déconcentrés. Elle étudie et analyse les résultats obtenus et propose les ajustements nécessaires à l'amélioration de la performance des services.

La direction de projet chargée des SPIP est composée de trois membres, un DFSPIP 1^{ère} catégorie, un DPIP et un conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation. Elle est appuyée par le pôle administratif du secrétariat du cabinet du Directeur de l'administration pénitentiaire (DAP).

DESCRIPTIF DES FONCTIONS ET ACTIVITES :

Le rédacteur est placé sous l'autorité du directeur de projet. Il assiste le directeur de projet dans le pilotage et la mise en œuvre des projets validés par la directrice de l'administration centrale relatifs notamment :

- à l'application par les SPIP de la loi 2014-896 du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales, spécialement la nouvelle peine de contrainte pénale et le dispositif dédié à la libération sous contrainte ;
- à l'élaboration des référentiels destinés à clarifier les pratiques professionnelles, l'organisation et le fonctionnement des SPIP. Ces outils intégreront une mise en œuvre concrète des règles européennes relatives à la probation, socle de l'action des SPIP ;
- au développement et la concrétisation des recherches-actions liées à l'évolution des pratiques professionnelles dont celles dédiée actuellement aux outils d'évaluation des PPSMJ et aux QPA, et prochainement à la libération sous contrainte et à la contrainte pénale ;
- au plan d'affectation des 1000 postes en faveur des SPIP et à son impact sur l'immobilier des services ;
- à l'évaluation des charges de travail des SPIP (organigrammes fonctionnels) ;
- à la redéfinition de la formation initiale et continue des personnels d'insertion et de probation, et dans ce cadre la réécriture des arrêtés de formation et de recrutement des CPIP ;
- la nécessaire évolution des systèmes d'information et de leurs infocentres ;

- à la conception de la nouvelle circulaire des missions et des méthodes d'intervention des SPIP, suite à l'achèvement des référentiels des SPIP.

COMPETENCES ET APTITUDES REQUISES :

Ce poste nécessite une grande rigueur dans l'accomplissement des missions, illustrée notamment par d'excellentes capacités à concevoir, à argumenter et à rédiger ainsi qu'une grande disponibilité (déplacements à prévoir).

Relationnelles : goût et sens de la communication, de l'écoute et des relations humaines, intérêt pour le travail transversal et pluridisciplinaire à mener avec une grande diversité d'interlocuteurs. (dont services centraux DAP, services déconcentrés, DISP, SPIP, EP, ENAP ; autres directions du ministère, DACG, DSJ, DPJJ, SG).

Juridiques : très bonnes connaissances du droit pénal et de la procédure pénale en matière d'exécution et d'application des peines : maîtrise des textes juridiques relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'administration pénitentiaire.

Environnement professionnel : expériences diversifiées dans le domaine de l'insertion et de la probation, du fonctionnement et de l'organisation des SPIP et de l'administration pénitentiaire, du tissu associatif, partenarial et de son organisation, des partenaires institutionnels, intérêt pour toutes les questions relatives à la formation initiale et continue des personnels d'insertion et de probation.

Informatique : réelle maîtrise des logiciels bureautiques courants (Open Office, Microsoft Office) et des applications de l'AP (dont APPI et GENESIS).

Capacités d'analyse, de synthèse et rédactionnelles : très bonnes capacités rédactionnelles impératives (rédaction de notes et synthèses, de circulaires, de fiches thématiques), réelle capacité à produire dans des délais contraints.

Aide au développement de projet : sens de l'initiative, capacité à proposer, à organiser avec rigueur et à prioriser, capacité à structurer et à concevoir, sens pédagogique, intérêt réel pour contribuer à la définition de l'évolution structurelle (organisation et pratiques professionnelles) des SPIP.

Renseignements et candidatures :

Monsieur Pascal LE ROY: Directeur de projet chargé des SPIP

pascal.leroy@justice.gouv.fr

01.70.22.83.21